Syndicat Local **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s
Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

C.D. DE CHATEAUDUN

affilié à la FEDERATION GENERALE AUTONOME DES FONCTIONNAIRES

SUIVI DE L'AGRESSION DU 11 AVRIL !

Mardi 11 avril dernier, un surveillant a été victime d'une agression et se retrouve grièvement blessé pour un …téléphone ! Le diagnostic est sans équivoque : luxation à l'épaule gauche, et 15 jours d'I.T.T. !

Lors de la commission de discipline, le Président a prononcé une sanction ferme de 30 jours de Quartier disciplinaire !

C'était sans compter sur le service médical qui a délivré à l'agresseur une dispense de Quartier Disciplinaire uniquement les week-ends !!

Ben voyons !

Le SPS a échangé en toute transparence avec le chef d'établissement sur ce sujet. Il nous a expliqué que cette décision s'est imposée à lui du fait du certificat médical.

Par ailleurs, le chef d'établissement nous a informé qu'une demande de transfert à été rédigée. Le SPS apprécie d'être sur la même ligne que le CE pour la demande de transfert de ce détenu.

Le SPS s'interroge sur ce type de sanction « fractionné » qui hélas n'envoie pas un message de fermeté à la population pénale. Bien au contraire, elle ouvre la boite de pandore à toutes sortes de sanctions possibles et imaginables concernant le nombre de jours consécutifs de QD que les détenus seraient « capables » d'effectuer selon le médecin.

Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !

Le 19 avril 2023, le bureau local.

Mail : sps-cpos@outlook.frsite internet : www.sps-penitentiaire.fr